

L'ancien préfet suspecté de génocide au Rwanda vivait au Havre depuis plusieurs années

Marie-Ange Maraine

Paris Normandie, 26 septembre 2023

Pierre Kayonda [Kayondo], ancien préfet et député du Rwanda, a été mis en examen, mardi 19 septembre 2023 à Paris. Il est suspecté d'avoir activement participé au génocide de 1994 au Rwanda et vivait depuis des années, sous son vrai nom, au Havre.



Vue de l'entrée du mémorial du génocide à Kigali au Rwanda - AFP

« *On a de la chance ! Ça n'a pas traîné* », se félicite Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles du Rwanda (CPCR) qui traque, depuis vingt ans, les génocidaires suspects vivants en France. Mardi 19 septembre 2023, Pierre Kayonda [Kayondo], haut digni-

taire rwandais, a été mis en examen pour « *génocide, complicité de génocide, complicité de crimes contre l'humanité et entente en vue de commettre ces crimes* » et écroué à Paris. L'ancien préfet et député rwandais est suspecté d'avoir activement participé au génocide du Rwanda en 1994. Depuis plusieurs années, il vivait au Havre sous son véritable nom.

« Il aurait organisé des massacres »

C'est un journaliste du média indépendant *Le Poulpe* qui repère et révèle la présence du politique rwandais au Havre en 2019. « *Il a dû obtenir la nationalité française* », estime Alain Gauthier. Des membres du Collectif des parties civiles du Rwanda se sont rendus à l'ouest du pays, dans la province où Pierre Kayonda [Kayondo] aurait organisé le massacre systématique des Tutsis.

« *Pierre Kayonda [Kayondo] était préfet de Kibuye, près de la frontière avec le Congo à côté du fleuve désormais nommé Karongi.*

Puis il a été député de la préfecture de Gitarama. Lorsque le génocide a commencé, il est rentré dans son village. C'est là qu'il aurait organisé des massacres. Nous avons recueilli des témoignages non seulement de rescapés mais aussi de tueurs qui l'ont connu et côtoyé durant le génocide », confie Alain Gauthier à Paris Normandie.

En septembre 2021, muni de tous ces élé-

ments, le CPCR dépose une plainte contre l'ancien édile auprès du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de grande instance de Paris. « *Le parquet a ouvert une information judiciaire et une commission rogatoire a permis de mener l'enquête au Rwanda. Cette dernière vient d'aboutir avec la mise en examen de Pierre Kayonda [Kayondo] », confirme Alain Gauthier.*